

LA FIN DE LA SHOAH ET DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI. SURVIVRE, TÉMOIGNER, JUGER (1944-1948)

CNRD 2026

Reconnaissance des crimes et du statut de déporté / deux itinéraires:

RACHEL BENZON ET ANTONY FLEUR

Rozenn Le Rohellec
Lycée Ch.de Gaulle Vannes

→ *Lettre de cadrage : témoigner, un acte de fidélité et de dignité pour celles et ceux qui n'ont pas survécu. Témoigner s'impose pour empêcher que la fin de l'univers concentrationnaire ne s'accompagne de **la disparation de la mémoire, de l'abdication de la connaissance, et du renoncement à la répression des crimes nazis.***

Rachel Benzon

(1913–2002)



Source Mémorial de la Shoah coll. B. Algazi

Rachel Benzon née le 3 décembre 1913 à Constantinople.

Elle résidait à Port-Maria en Quiberon et a été arrêtée à l'âge de 31 ans lors de la rafle des 4 et 5 janvier 1944 effectuée dans toute la Bretagne.

Convoi n ° 68 parti de Drancy le 10 février 1944. Ce convoi comprenait au moins 1500 personnes: seules 52 ont survécu dont Rachel.

LISTE des JUIFS domiciliés dans le MORBIHAN le 26.3.43.

ADATO Joseph	-	GUILLIERS
X BERDAH Joseph	-	VANNES
COHEN Isaac	-	VANNES
X COHEN Isidore	-	ILE-aux-MOINES
COHEN née MORHAIM		
Léa	-	VANNES
FOUCHER de CAREIL		
née LANG Clémence	-	GLENAC
GOLDGOUBER Clara	-	VANNEW
HERANGER Serge	-	ILE-aux-MOINES
X KWASS Irène Wolff	-	ILE-aux-MOINES
X KWASS née JACOBSON		
Lise	-	d°
X MARK Henri	-	d°
BENZON Rachel	-	QUIBERON
FLEUR Antony	-	LORIENT
LECPOLD Emile	-	LORIENT
MARKOWICZ Abram	-	d°
MAYER Simon	-	d°
PARIS Paul	-	CARNAC
PARIS née BLOCH		
Rachel	-	d°
PARIS née ALEXAN-		
dre Renée	-	d°
SIMON Ernest	-	QUEVEN
SIGEL Dorothée	-	PLOUAY
SIGEL née OKRENT	-	PLOUAY
LORVELLEC née		
KREMSKI Rachelle	-	PONTIVY
MOYSE Marcel	-	GOURIN

LISTE des DEPORTES et AUTRES VICTIMES
d'origine juive dans le MORBIHAN
1942-1944*

*réimpression interdite, sans accord de AMYMI

- 1- ADATO JOSEPH 28/10/1920 Constantinople, Turquie Coursaines en Guilliers
DP/68* 10/2/44
- 2- ADEJESSE BERTHE 3/7/1899 Salonique, Grèce Larmor-Plage
DP/33 16/9/42
- 3- BENZON RACHEL 3/12/1913 Constantinople, Turquie Quiberon
DP/68* SURVIVANT (dossier : témoin, survivante, décédée en 2002)
- 4- BRAUN KALMO 10/5/1882 Bodzanava, Pologne Lorient/Nancy
DP/46 (de Nancy ?) 9/2/43
- 5- COHEN LEA/LUCIE (née MORHAÏM) 13/12/1889 Constantinople Vannes
DP/68* -apparentée à Benzon (3)-
- 6- COHEN GILBERTE/BERTHE 5/9/1937 Paris Larmor-Plage
DP/44/9/11/1942
- 7- COHEN OLGA 15/3/1902 Salonique, Grèce Larmor-Plage
DP/44
- 8- CORN LAZARE 23/9/1912 Paris Noyal-Muzillac
DP/67 (de Lyon ?) 3/2/44 témoignages
- 9- CZYZEWSKI (variantes CZYZENSKI/CIZESKI) SZLAMA 29/9/1909 Izbica, Pologne
DP/8 (du Maine & Loire) 20/7/42 Morbihan & Maine & Loire
- 10- CZYZEWSKI HELENA 1/6/1903 Budapest idem
DP/8 id
- 11- CZYZEWSKI SIMONE 17/3/1931 Paris idem
DP/58 31/7/43 id
- 12- CZYZEWSKI SYLVIANE en 1939 à ? idem
DP/36 23/9/42 id
- 13- CZYZEWSKI ROGER 26/12/1936 Lens idem
DP/36 id
- 14- ELSTEIN SALOMON 16/2/1901 Varsovie Pluvigner ?/Maine & Loire
DP/5 28/6/42 (du Maine & Loire)

Site Yad vashem

<https://collections.yadvashem.org/fr/names/14333563>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ne doit occuper aucun emploi. 56
 0075

RÉCÉPISSÉ

DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ
 ou de renouvellement de la carte N° 34-CC44537

Délivré à M^{lle} *Mademoiselle Benzon Rachel*
 né le *3 Décembre 1912* à *Constantinople*
 de nationalité *Turque*
 résidant à *Vannes*
 rue *du Mené* N° *40*
 Profession : *Sans*

Le présent récépissé, tenant lieu de permis de séjour, sera valable
 jusqu'au *23 Mars 1937* (un mois au maximum).

Taxe versée : *160^{fr}* A *Vannes*, le *26 Février 1937*

N° du reçu : *264* Le Commissaire de Police

Date de la poste : *26-2-37*

Pénalité versée : *rien*

Nombre de photos : *2*

Numéro du reçu : *264*

Date de la poste : *26-2-37*

Tout étranger changeant de domicile sans esprit de retour (ou quittant la France dans les mêmes conditions) devra, avant son départ, faire viser son récépissé par le Commissaire de police (ou, à son défaut, par le Maire).

Dans les 48 heures de son arrivée au lieu de son nouveau domicile (ou de son retour éventuel en France), l'étranger devra également faire viser son récépissé par le Commissaire de police (ou, à défaut, par le Maire).

L'étranger qui négligera de se conformer à ces prescriptions sera passible des peines prévues par l'article 471, § 15, du Code pénal.

(1) Nom et prénoms. Pour les femmes mariées, mentionner le nom de jeune fille, après celui du mari.



BENZON

Prénoms : *Rachel* 2534 1939

né le *3 décembre 1913*

à *Constantinople*

fil. de *David*

né le à *Constantinople*

et de *Morhaim Esthe*

née le à *Constantinople*

Profession *commerçante et bonneterie*

Nationalité *turque*

Mode d'acquisition de cette nationalité : filiation, mariage, naturalisation (rayer les mentions inutiles).

Situation de famille : célibataire, ~~marié~~, ~~veuf~~, ~~divorcé~~ (rayer les mentions inutiles).

Adresse : { Localité : *Guileron morb.*
 Rue et n° *du Port maria*

Renseignements sur le conjoint : { Nom :
 Prénoms :
 Né le à
 Nationalité d'origine :

Enfants au-dessous de 15 ans.

PRÉNOMS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	OBSERVATIONS
<i>cliffi</i>	<i>1939</i>		

S'il est salarié indiquer : { 1° Nom et adresse de l'employeur :
 2° Durée du contrat :

IV. - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRESTATION, L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

A. ARRESTATION.

Date : 4 Janvier 1944 Lieu : Quiberon
Autorité qui a procédé à l'arrestation : Kommandantur de Quiberon.
Circonstances : M Stifs raciaux.

Situation au moment de l'arrestation : Célibataire -
Nom, prénoms et adresses (dans la mesure du possible) :
Des témoins de l'arrestation : M.LE CRAS Augustin - Garde-Champêtre de
QUIBERON.- M.LE VISAGE - Louis - Rue de Port Maria QUIBERON.

B. Des personnes impliquées dans la même affaire : **Monsieur FLEUR Antony**
décédés Mort pour la France en Allemagne.

Y a-t-il eu condamnation par un tribunal non Date :
Si oui, lequel ? néant
Peine prononcée : néant
Motif de la condamnation : néant

B. INTERNEMENT EN FRANCE, OU DANS UN DES TERRITOIRES DE L'UNION FRANÇAISE.

(A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, Lien qu'elles soient considérées comme déportées.)

L'internement a-t-il eu lieu avant le 16 juin 1940? non
Lieux successifs d'internement (adresse de chacun d'eux) :
Prison de Vannes du 4/1/1944 au 4 / 2 / 1944 M^{re} ----
Drancy(Seine) 3 du 4/2/1944 au 10/2/1944 M^{re}
Schwintz 3 du 13/2/1944 au Fin Janvier 1945.
Wessendruck 3 du Début Février 1945 à Fin Mars 1945
Guestadt 3 du Fin Mars 1945 au 2/5/1945.
Pour les personnes exécutées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu de l'exécution :
Date d'exécution :
Lieu :

C. Autres renseignements relatifs à la détention, à l'interdiction de séjour, etc.

(x) Prisonnier de guerre, prisonnier politique, prisonnier de guerre en captivité, prisonnier transformé, travailleur forcé, etc.

La reconnaissance du statut de déporté politique

Source: Service historique de la défense

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation Interdépartementale
de : NANTES

NANTES, le 23 juillet 1953.

DÉCISION

portant attribution du titre de **DEPORTE POLITIQUE**
(Loi N° 48-1404 du 9 Septembre 1948)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
décide d'attribuer le titre de **DEPORTE POLITIQUE**
à Madame PELVIN née BENZON Rachel
née le 3 décembre 1913 à CONSTANTINOPLE
domiciliée rue de Port Maria à QUIBERON (Morbihan)
~~décédée le~~ à
~~disparue le~~ à

Période d'internement prise en compte :
du 4 janvier 1944 au 9 février 1944
Période de déportation prise en compte :
du 10 février 1944 au 19 mai 1945
Cote N° 2.144.0065

Pour ampliation
NANTES, le 23 juillet 1953.

Pour le Délégué Interdépartemental
LE Délégué ADJOINT

Pour le Ministre
et par délégation :
Le Délégué Interdépartemental :
du Ministre
Y. LEPAROUX

 *aff*

A T T E S T A T I O N

Je soussigné LE CRAS Augustin, Garde-Champêtre, Agent assermenté de la Commune de QUIBERON atteste et certifie que:

Le quatre janvier mil neuf cent quarante quatre à QUIBERON, rue de Port-Maria, Madame BENZON Rachel, épouse de Monsieur PELVIN Joseph, née le 3 Décembre 1913 à ISTAMBOUL (Turquie)

domiciliée à QUIBERON Place Hoche,

a été arrêtée par la Kommandantur de QUIBERON (Service de la Wehrmacht) pour des motifs de politique raciale.

L'intéressée à l'époque possédait la carte d'identité d'étrangère et était recensée en notre commune comme ressortissante Turque

L'autorité Allemande sus-désignée procéda à l'arrestation de Madame BENZON épouse PELVIN, celle-ci étant considérée comme juive.

En foi j'ai délivré le présent pour servir et valoir ce que de droit.

à QUIBERON le 2 Avril 1952

Le Garde-Champêtre.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont rigoureusement exacts.

Attestation de M. Le Cras Augustin, garde champêtre, de l'arrestation de Rachel Benzon 2 avril 1952

Source: Service historique de la défense

Le témoignage du garde-champêtre de Quiberon sur son arrestation pour la reconnaissance du statut de déporté politique .

Attestation

6

Je soussigné Le Visage Auguste, gardien de phare, résidant rue de Port-Maria à Quiberon, atteste et certifie que
Le quatre janvier mil neuf cent quarante quatre à Quiberon, rue de Port-Maria, Madame Benzou Rachel, épouse de Monsieur Belfin Joseph, née le 3 décembre 1913 à Istanbul (Turquie) domiciliée à Quiberon, place Hoche, a été arrêtée par la Kommandantur de Quiberon (service de la Wehrmacht) pour des motifs de politique raciale.

L'intéressée à l'époque possédait la carte d'identité d'étrangère et était recensée en notre commune comme ressortissante Turque.

L'Autorité Allemande sus. désignée procéda à l'arrestation de Madame Benzou épouse Belfin, celle-ci étant considérée comme juive.

En foi j'ai déposé le présent pour servir et valoir ce que de droit.

L. A. D.

Le 3 Avril 1952

7

Je soussignée, Pelvin Judith, née Acher,
domiciliée 23 rue R. Lemard à Ergui - Armel
Finistère, titulaire de la carte de déportée
politique n° 2.104.04534, affirme sur l'honneur
avoir eu comme campagne de déportation au
camp, d'Auschwitz de janvier 1944 à notre
libération, le 1^{er} mai 1945, Benzon Rachel
épouse de Joseph Pelvin, actuellement domiciliée
à Quiberon Morbihan.

A Ergui - Armel le 23 juin 1953

J. Pelvin

Témoignage de Judith Acher, épouse Pelvin, codétenue de Rachel Benzon à Auschwitz
23 juin 1953

Source: Service historique de la défense

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET REFUGIÉS
CARTE DE RAPATRIÉ

(1) Nom: **BENZON** (2) Prénoms: **Rachel**

(3) Pseudonyme: (4) Etat Civil: **Célibataire** (5) Profession: **Commerçante**

(6) Date de naissance: **3/10/1913** (7) Lieu de naissance: **CONSTANTINOPLE (Turquie)**

(8) Nom du Père: **BENZON David** (9) Nom de la Mère: **BOURMAIN Ester**

(10) Nationalité d'origine: **Turc** (11) Nationalité actuelle: **Turc**

(12) Nom et adresse de la personne à contacter: **QUERON (Morbihan) Rue du Port Maria.**

(13) Adresse actuelle: **QUERON (Morbihan) Rue du Port Maria**

(14) Adresse actuelle: **néant.**

(15) Bureau de Recrutement: (16) Classe de mobilisation: (17) Grade: (18) Position militaire au moment du départ en Allemagne: (19) Domicile administratif militaire en France:

LE RAPATRIÉ A DÉPOSÉ: **IM** **RM** **FF**

La Rapatrié a REÇU: **1 colis**

VETEMENTS: **1 paire de chaussettes, 1 paire de bas, 1 paire de collants**

TICKETS: **10/** TABAC: **10/**

1430506

La carte de rapatrié de Rachel Bazon qui a été libérée par les avances alliées et est arrivée à l'hôtel Lutétia le 17 juillet 1945 (1 colis, 3 paquets de cigarettes, tickets de rationnement pour 10 jours, du textile).

Source: Service historique de la défense

—



(Source: Liste originale du convoi de déportation)

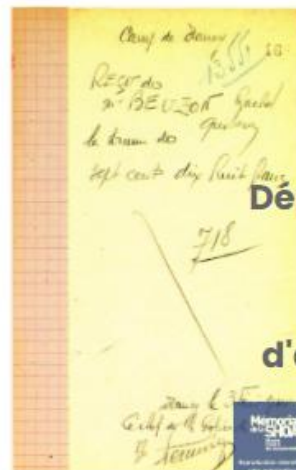
Prénom, Rachel BENZON
nom :

Date de 03/12/1913
naissance :

Année de 1913
naissance :

Profession Sans profession
:

*(Source: Liste originale du convoi de
déportation)*



Prénom, Rachel BEUZON
nom :

Ville: QUIBERON

Département 56

Date 03/02/1944

d'arrivée à

Drancy :

Lieu Drancy
d'internement

Numéro de 84
carnet de
fouille :

Numéro de 16
reçu :

*(Source: Carnets de fouilles de
Drancy)*

Rachel Benzon

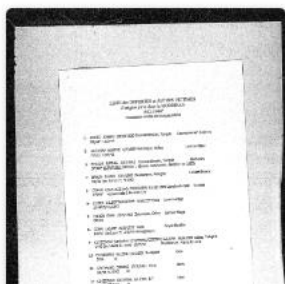


A Survécu

Rachel Benzon est née à Constantinople, Turquie en 1913.
 Rachel a survécu à la Shoah.

Ces informations sont basées sur les entrées/documents affichés ci-dessous:

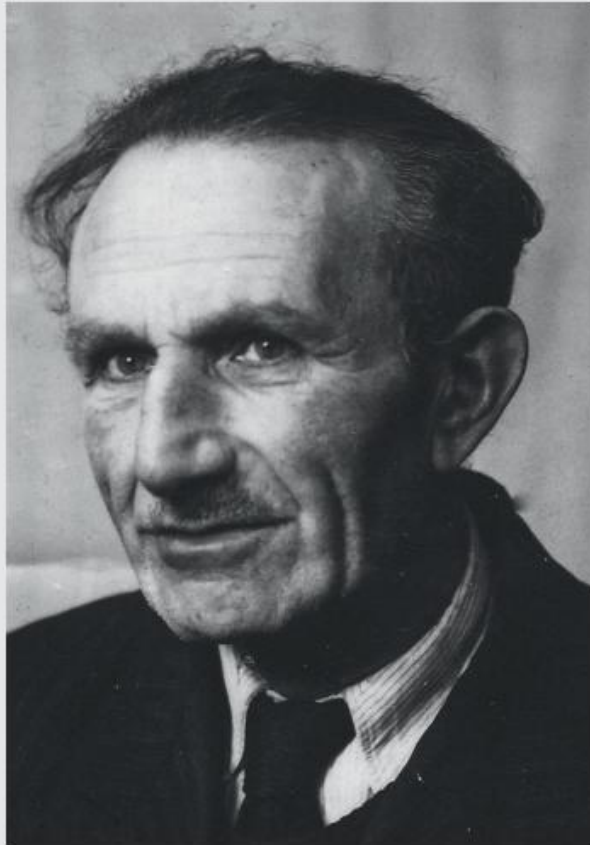
Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de résidence	Source
Benzon	Rachel	1913		Liste des déportations de France
Benzon	Rachel	1913	Constantinople, Turquie	Liste de personnes persécutées
Benzon	Rachel	03/12/1913	endroit inconnu,	Photos



Informations trouvées par le numéro du convoi puis le nom et prénom. Informations sur le convoi (trajet, nombre de déportés) puis sur les déportés.

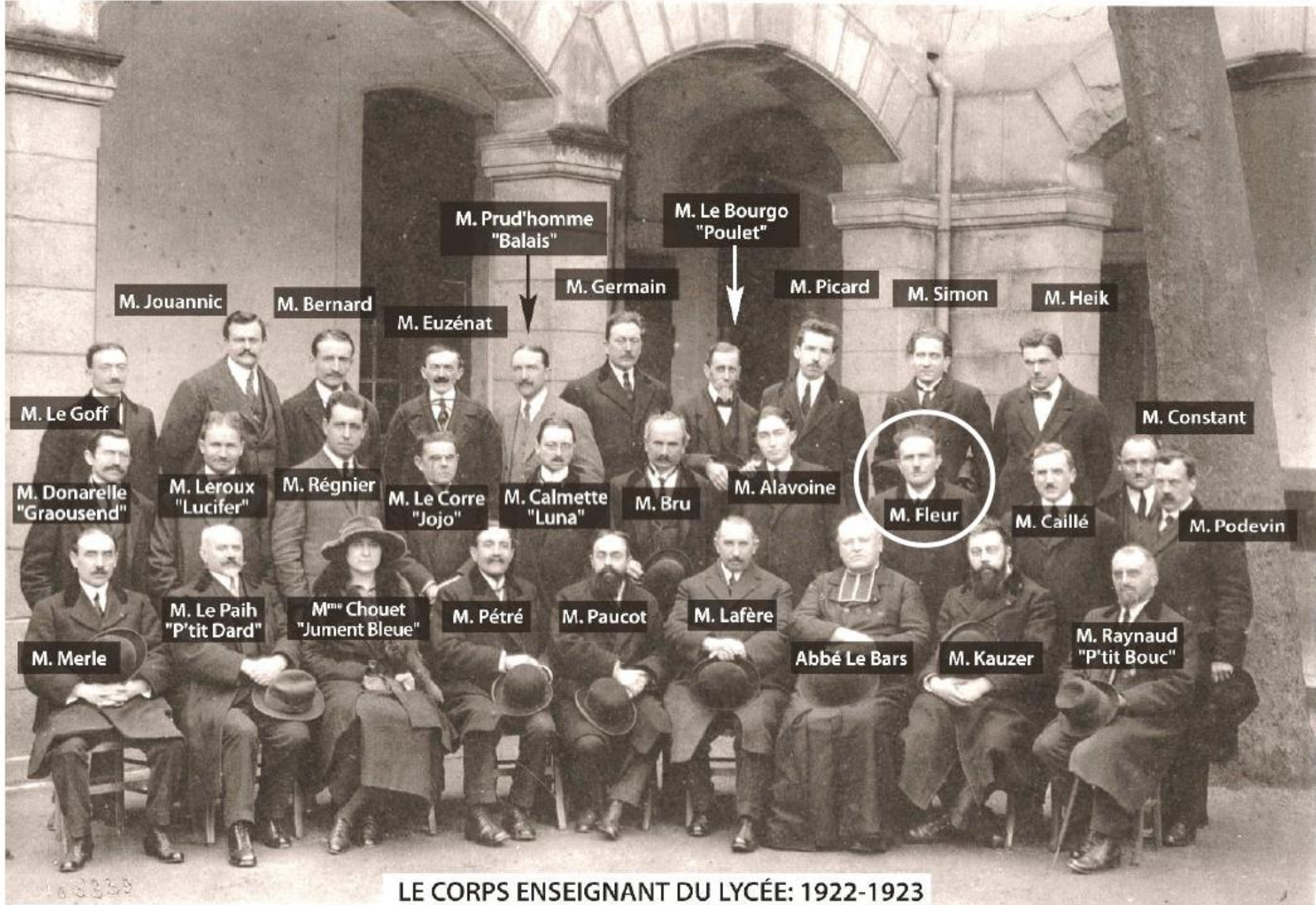
Source: Yad vashem <https://collections.yadvashem.org/fr/names/14333563>

Antony Fleur (1876–1944)



Il est né à Besançon le 2 octobre 1876.
Il résidait à Lorient et a été arrêté lors de la rafle du 5 janvier 1944 dans sa maison de campagne à Quiberon. Interné à la prison de Vannes, puis le 3 février au camp d'internement de Drancy, il est déporté vers Auschwitz le 10 février 1944 par le convoi n°68 avec Rachel Benzou. Il décède à son arrivée au camp.

Portrait d'Antony FLEUR
confié par sa fille Colette MARCOMBE au Lycée DUPUY DE LOME
Collection Association Le Patrimoine du Lycée DUPUY DE LOME



Source: Association des anciens élèves du lycée Dupuy de Lôme à Lorient

Lettre écrite à Drancy le 6 février 1944 (arrivé au camp 3 jours avant) et jetée du train alors qu'Antony partait en déportation vers le camp d'Auschwitz .

Archive privée de la famille.

« J'aurai laissé tomber cette lettre quelque part non affranchie, au cours de notre transport de Drancy vers une destination encore inconnue . On parle de Metz qui est un camp de triage (tandis que Drancy n'est qu'un point de passage). J'espère qu'une âme charitable se chargera de poster ma missive. Parti de la prison de Vannes mercredi 2 dans la nuit je n'avais aucun moyen de vous prévenir , ayant été averti seulement vers la fin de l'après midi... »

Camp de Drancy 6 Février 44

Ma chère femme, ma chère Colette,

J'aurai laissé tomber cette lettre quelque part non affranchie, au cours de notre transport de Drancy vers une destination encore inconnue. On parle de Metz qui est un camp de triage (tandis que Drancy n'est qu'un point de passage). J'espère qu'une âme charitable se chargera de poster ma missive. Parti de la prison de Vannes mercredi 2 dans la nuit je n'avais aucun moyen de vous prévenir, ayant été averti seulement vers la fin de l'après midi. Je pense que la Feldgendarmerie ou la prison vous a remis quelques petites choses que je ne voulais pas emporter faute de place, en particulier, chaussures confortables à agerpes et jeu d'échecs.

Le Bureau de la prison m'avait affirmé que mon nouveau et mon rasoir qu'il détenait, me suivraient, malheureusement rien n'est arrivé jusqu'ici.

C'est aujourd'hui dimanche. Notre convoi (environ 1200 personnes) partira dit-on jeudi. Le commissaire de la gare du Nord à qui j'ai passé subrepticement une lettre affranchie pour toi a mon arrivée vers 11 h. du matin a bien posté cette lettre, tu n'as pas ignoré que j'allais ici. Les gendarmes de la Feldgendarmarie de Vannes qui devaient de retour samedi ont pu également te renseigner, il y en avait un qui fut très gentil pour nous. Comme nous n'avions pas d'argent sur nous, il a payé le café chaud dans le train, des gâteaux et des journaux à la gare du Nord. Je ne sais si ces dépenses seront prélevées sur nos dépôts respectifs (ici au camp de Drancy il m'a été délivré un reçu de 1860.) Tandis que l'arrivée à Paris les 3 jeunes détenus faisant parti de notre petit convoi prirent une autre direction, mais autres c'est à dire Adèle,

Description des immeubles de Drancy:

« Ce sont d'immenses
bâtiments modernes à 5 étages
tout en ciment avec larges baies
destinés primitivement à servir
de casernes à la grande mobile,
on y trouve tout et gratuitement
, coiffeur, médecin, dentiste,
douches, accommodage,
cordonnier etc.. Drancy n'est
qu'un lieu de passage où l'on ne
reste que quelques jours ou
quelques semaines,
actuellement des convois
arrivent presque chaque jour et
il en part au moins toutes les
semaines. »

Harkovitz, Hella Rachel Benson, la sœur de M^{re} Rosenbaum,
sa fille, et la grand mère et moi-même montions dans
un car de la police allemande qui nous mène au camp de
Drancy



Ce sont d'immenses bâtiments modernes
à 5 étages tout en ciment avec larges
baies destinés primitivement à servir
de casernes à la grande mobile, on y trouve
tout - et gratuitement, coiffeur, médecin, dentiste, douches, rac-
comodage, cordonnier etc. sauf peut-être les petites femmes
qui sont bien ici, mais pour en user, je ne connais pas bien
les conditions. Ainsi que je vous l'ai dit, Drancy n'est qu'un
lieu de passage, où l'on ne reste que quelques jours ou
quelques semaines, actuellement des convois arrivent presque
chaque jour et il en part au moins toutes les semaines.
La nourriture (sauf viande!) est abondante et bien préparée.
Hier et aujourd'hui nous avons eu du vin et du café, à midi
Choucroute et pommes de terre, ce fut pour moi une épouvante
vraiment garnie car j'y ai ajouté de ma pittoresque fumer et
des ronds de saucisson grillés sur l'incroyable saucisson qui
la prison de Dames m'avait remis avec Eve de Bénédict
frais et une foule de pain blanc comme viande de voyage.
il me reste encore pas mal de provisions que nous n'avons
envoyées et certaines ~~commencent~~ commencent même à maigrir.
Le beurre de Lescar est loin d'être fini et je n'aurais pas
du pain d'épices. ce que je regrette c'est de n'avoir pas reçu
avant mon départ du linge de rechange! en particulier un
caleçon, mais je crois en obtenir un ici, ainsi qu'un
supplément de chaussettes de laine, serviette de toilette
ce que je pourrai encore obtenir.
Pour te permettre de toucher les 8 Mars, mon trébuchet de
pension, j'ai fait hier à la plume une procuration. Le Commandant

« Quand cette lettre te parviendra ,
je serai depuis assez longtemps
bien loin de Drancy. A Metz on fait
un triage d'après l'âge les aptitudes,
la nationalité, car il y a bien 80% de
juifs d'origine étrangère qui
résidaient en France. Des bruits
courent : on serait envoyé disent les
uns en Tchécoslovaquie, à Dresde,
en Silésie disent d'autres . En
définitive on ne sait rien car là-bas
personne ne peut écrire ni recevoir
de correspondance ou de colis,
heureusement qu'il n'y en aura plus
pour bien longtemps maintenant »

de camp (commandant Schmitt-juif) y joindra un certificat
de présence au camp tenant lieu de certificat de vie, ces papiers
seront transmis aux allemands qui te les adresseront je pense,
sauf des pièces de ce caractère aucune correspondance n'est
autorisée ici, ni dans un sens, ni dans l'autre, et aucun papier
n'est remis sauf linges et vêtements.

quand cette lettre te parviendra je serai depuis assez long-
temps bien loin de Drancy. A Metz on fait un triage
d'après l'âge, les aptitudes, la nationalité (car il y a bien
80 % de juifs d'origine étrangère qui résidaient en France.

Des bruits courent; on serait envoyé disent les uns, en
Tchécoslovaquie, à Dresde, en Silésie disent d'autres. En défi-
nitive on ne sait rien, car là-bas personne ne peut écrire
ni recevoir de correspondance ou de colis, heureusement
qu'il n'y en aura plus pour bien longtemps, semble-t-il!

Colette devra demander à Zigarette qui se trouve à Dresde
l'essayer de me découvrir par la un juif interne ou alle-
magne qui pourrait entrer en relation avec un prisonnier
de guerre français travaillant au dehors, on correspondrait ainsi
ce me semble à correspondre avec sa famille par cette voie.

Ici c'est très gai, par les beaux soirs sous les lampes élec-
triques le long des galeries de la cour, la jeunesse rupin-
se ballade bras dessus, bras dessous en chantant par
bande. On se croirait sur le boulevard de quinquen
en pleine saison, sauf que les calottes des femmes sont
en gros drap et que les vestes de fourrures abondent.

Par ailleurs on se croirait dans un asile de vieillards.
Ils ramassent tout, il y a ici des vieux et des vieilles de 80 ans,

« Vendredi dernier à tous les derniers arrivants ayant un conjoint non juif ont été appelés au bureau d'un gradé allemand au camp, celui-ci nous faisant passer à tour de rôle nous a posé cette question « avez-vous ici, sur vous, la preuve que votre femme (votre mari) est aryenne . Evidemment personne ne se doutait du coup, personne n'avait emporté preuve et c'est ainsi que nous avons été mis d'office sur la liste de la prochaine déportation . Pour moi j'ai dit au type que ces documents étaient arrivés 17 rue Lacharrière. Il n'a pas daigné répondre et m'a renvoyé. »

un innocent, un orphelin de 3 ans seul, avec 3 petits enfants
2 bonnes sœurs d'origine juive, un curé idem, 1 général idem. il
vient des gens de toutes les régions. Le convoi de Poitiers
arrivé en même temps que nous était de 18.

Je pense que la Feldgendarmérie ou la prison n'a fait
remettre la procuration signée par le maire de la Société Générale,
ainsi que d'autres papiers que je ne voulais pas emporter.

J'ai encore reçu ta lettre avant de quitter l'Allemagne ma chère
Marguerite, écrite 8 jours avant, c'est à dire le 29, où tu me dis
que Gertrude réclamait d'urgence ton acte de naissance, de
baptême, de mariage religieux.

Vendredi dernier 4, tous les derniers arrivants
ayant un conjoint non juif ont été appelés au
bureau d'un gradé allemand au camp, celui-ci nous
faisant passer à tour de rôle nous a posé cette question
avez-vous ici, sur vous, la preuve, que votre femme
(votre mari) est aryenne. Evidemment personne ne se
doutait du coup, personne n'avait emporté la preuve
et c'est ainsi que nous avons été mis d'office sur la liste
de la prochaine déportation. Pour moi j'ai dit au type que
ces documents étaient arrivés 17 rue Lacharrière. Il n'a pas
daigné répondre et m'a renvoyé.

D'autre part le Commandant du camp devant l'affluence de
réclamations devant son bureau, à son heure de réception,
est sorti pour annoncer que seuls, n'étaient pas dépor-
tables, les conjoints ayant 3 enfants mineurs baptisés.
Ceci est en opposition avec ce que j'avais entendu dire de

« Lundi on commence les préparatifs de départ pour Metz camp de triage . On voyagera dans wagons à bestiaux cadenassé . Durée de voyage inconnue et qui dépendra sans doute de l'encombrement plus ou moins grand des voies. Peut être là-bas passerai-je interprète sur un chantier ou dans un bureau.

Actuellement, j'ai été désigné comme chef de wagon (60 hommes) et en attendant chef de chambres, j'ai sous ma responsabilité une vingtaine de mineurs venant du midi , docteur en chimie, médecin (mon adjoint) , des quantités de vieillards plus ou moins impotents, un allemand richissime arrêté à Nice. On m'a montré ici la comtesse de Crussol qui fait parti du prochain convoi et Madame Reinach cheftaine du service d'épluchage dont le mari conseiller d'Etat est ici au secret (...)
Depuis 3 semaines changement dans la gestapo d'où accroissement de la sévérité; il y a 3 semaines j'aurais été non déportable, maintenant je suis bien dans le bain.»

3 ton côté a me permettant d'espérer pouvoir rester ici. Si seulement je pouvais obtenir un sursis en attendant que les pièces en question parviennent aux autorités allemandes dont dépend le camp. Comme un fait d'après hier soir et ce matin le commandant Schmitt ne recevait pas a cause des alertes, obligeant tout le monde a rester dans les champs.

Lundi. - On commence les préparatifs de départ pour Metz camp de triage. On voyagera dans wagons a bestiaux cadenassés. Durée de voyage inconnue et qui dépendra sans doute de l'encombrement plus ou moins grand des voies. Peut être là-bas passerai-je interprète sur un chantier ou dans un bureau. Actuellement, j'ai été désigné comme chef de Wagon (60 hommes) et en attendant chef de chambre, j'ai sous ma responsabilité une vingtaine de mineurs venant du midi, docteur en chimie, médecin (mon adjoint), des quantités de vieillards plus ou moins impotents, un allemand richissime arrêté à Nice et autres gens fraîchement arrivés de Nice. On m'a montré ici la comtesse de Crussol qui fait partie du prochain convoi et Madame Reinach cheftaine du service d'épluchage, dont le mari conseiller d'Etat est ici au secret. Les choses sont moins belles d'une part, moins abattues de l'autre, qu'on est porté à s'imaginer. C'est le point de vue d'anciens habitués du camp de concentration, libérés puis repris. Depuis 3 semaines changement dans la Gestapo, d'où accroissement de la sévérité; il y a 3 semaines j'aurais été non déportable, maintenant je suis bien dans le bain. Espérons toujours que les documents demandés par Guite ayant servi à Metz, on me relâchera, mais espère faiblement. Il y a parti

« il y a parti pris de tout
ramasser maintenant y compris
conjoint d'aryen ou d'aryenne
ayant plusieurs enfants
baptisés »

pris de tout ramasser maintenant, y compris conjoint
d'aryen ou d'aryenne ayant plusieurs enfants baptisés.
Il faut se faire une philosophie. Ma chère Marguerite tu
n'imagines peut-être pas quels risques je cours avec
cette lettre, mais je t'aime tant, je voudrais tant te ras-
surer un peu que rien ne m'arrivera pour le
faire.

Pierre Masse (député, camarade de classe) était
encore à la prison de Magdebourg en 1942, selon
un de ses anciens compagnons de détention.
Le commandant du camp m'a dit ce matin que si
des pièces arrivaient, elles suivraient à Metz
nous ne serons pas malheureux.

Je termine chère femme en t'exhortant à la
patience, à la confiance dans l'avenir.

Bonne nuit et pensées à partager avec
Colette. Antony

M^{lle} Rachel Benzon
rue de Bot Maria
Quiberon

Quiberon le 13 Mai 1945

Chère Madame,

Bien triste fut notre départ de
Quiberon ce 4 janvier 1944.

De la prison de Vannes nous avons
été conduits à Drancy, où nous sommes
restés 8 jours. Monsieur Fleur avait son
docteur situé deux étages au dessus du
mien. Bien souvent je montais le voir,
nous jouions une partie d'échecs ou bien
nous bavardions.

Notre voyage vers l'Allemagne
s'est effectué sans trop de souffrances, nous
étions tout de même à l'étroit 50 par Wagon.
Monsieur Fleur et les personnes d'un certain
âge, cependant, pouvant s'asseoir et même
s'allonger.

Arrivés à Auschwitz nous avons été
répartis. Les hommes furent mis d'un côté
les femmes de l'autre (les enfants avec leur mère)
Puis au hasard 30 femmes et 40 hommes
furent mis à part et les autres dirigés
par camions, vers des blocs spéciaux.

Arrivés là ils furent déshabillés puis
munis d'un savon et d'une serviette.

Lettre de Rachel
Benzon à Mme Fleur,
épouse d'Antony, qui
lui raconte ce qui s'est
passé après leur
arrestation.

Archive privée de la
famille.

Suite de la lettre de Rachel
Benzon à Mme Fleur, épouse
d'Antony

Archive privée de la famille.

Conduits dans une pièce ayant l'apparence
d'une salle de douche. Mais ce fut du
gaz qui leur fut envoyé. Les malheureux
n'eurent pas le temps de ~~se~~ se rendre
compte de ce qui leur arrivait. Ils moururent
rapidement et sans souffrances.

Quant à nous, nous sommes
retrés dans le camp où nous avons été,
sous la loi d'un régime le plus atroce qui
se puisse imaginer: travail très dur, nourriture
infecte et très insuffisante, discipline de fer,
mauvais traitements. Nous nous attendions
chaque jour à subir le sort de Maurice Thier
et de ses infortunés compagnons. Ce qui constituait
une terrible épreuve morale et physique que
Maurice Thier n'aurait certainement pas eu la
force de supporter longtemps. Tous les jours de
nombreux camarades tombaient épuisés et appelaient
la mort. Seules les femmes jeunes et de grandes
résistance, c'est-à-dire le petit nombre, ont
pu tenir jusqu'au bout. Il était temps.

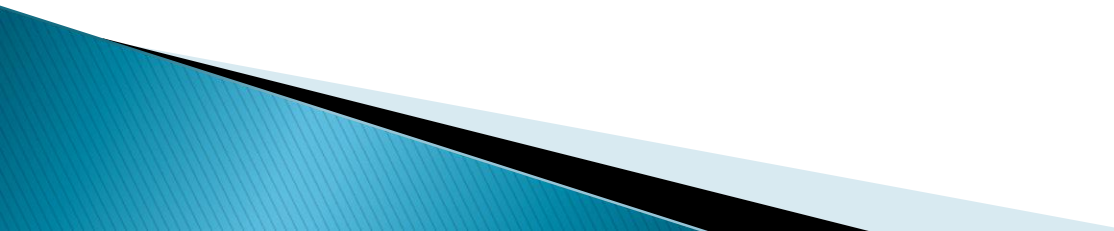
Le 15 janvier 1945, les Russes approchant d'Auschwitz, les
allemands nous font évacuer le camp. Pendant 3 jours et
2 nuits ce fut une longue et pénible marche à pied
en direction de l'Allemagne nous avons pris le train
à l'Orléans à destination de Ravensbrück où nous sommes
restés 5 semaines. Ensuite dirigés sur Neurstedt Gble.
libération le 2 mai 1945.

J'espère chère Madame que vous garderez

tant votre courage. Vous avez encore
vous entretenu de l'endurance d'une
mes affectueux sentiments
de grands enfants
Rachel Benzon
qui auront
chère Madame

Extrait de la lettre de Rachel Benzon à Mme Fleur le 13 mai 1945:

« De la prison de Vannes nous avons été conduits à Drancy où nous sommes restés 8 jours . Monsieur Fleur avait son dortoir situé deux étages au-dessus du mien. Bien souvent je montais le voir , nous jouions une partie d'échecs ou bien nous bavardions. Notre voyage vers l'Allemagne s'est effectué sans trop de souffrances , nous étions tout de même à l'étroit 60 par wagons. Monsieur Fleur et les personnes d'un certain âge, cependant, pouvant s'asseoir et même s'allonger. Arrivés à Auschwitz, nous avons été séparé. Les hommes furent mis d'un côté, les femmes de l'autre (les enfants avec leur mère) . Puis au hasard 30 femmes et 40 hommes furent mis à part et les autres dirigés par camions vers des blocks spéciaux. Arrivés là ils furent déshabillés puis muni d'un savon et d'une serviette. Conduits dans une pièce ayant l'apparence d'une salle de douche . Mais ce fut du gaz qui leur fut envoyé. Les malheureux n'eurent pas le temps de se rendre compte de ce qui leur arrivait. Ils moururent rapidement et sans souffrances. Quant à nous, nous sommes rentrés dans le camp où nous avons reçu sous la loi d'un régime le plus atroce que se puisse imaginer: travail très dur, nourriture infecte et très insuffisante, discipline de fer, mauvais traitements. Nous nous attendions chaque jour à subir le sort de Monsieur Fleur et de ses infortunés compagnons.»



Je déclare que le 4 Janvier 1944 à 8h. la gestapo est
arrivée brusquement chez nous, mon mari venait de se lever.
On lui demande vous êtes Juif? - oui.

On vient vous arrêter ainsi que votre femme
et votre fille - Protestations de mon mari,

ni ma femme ni ma fille ne sont Juives.
Eh bien nous allons voir à la Kommandantur, ils s'en
sont laissant 1 soldat en garde à chaque porte
de la maison qui a 2 entrées, ils reviennent, on
emmène aussi votre fille, nouvelles protestations,
nouvelles démarches, finalement on n'emmène que
mon mari lui laissant 2 heures pour se préparer
et il est parti à la gare au train de 11h pour

Les circonstances de l'arrestation d'Antony Fleur,
témoignage de son épouse.

Source: service historique de la défense

Homme escorté par des allemands où il est resté jus-
qu'au 28 Janvier, puis à Nancy d'où il a été
déporté le 10 Février 1944. Je ne l'ai jamais revu.

M. Fleury

Je reconnais les déclarations de Madame Fleury
exactes et avoir assisté au départ de son mari avec les allemands
J. Coler

J'ai assisté au départ de Monsieur Fleury accompagné des soldats
allemands.

M. Schmidt

J'étais présente lorsque M. Fleury est
parti avec les allemands.

M. Le Guével

Les circonstances de l'arrestation d'Antony Fleury,
témoignage de son épouse.

Source: service historique de la défense

36

Attestation de Rachel Benzon du 19
décembre 1954 de son arrestation
et sa déportation avec Antony Fleur

Je soussignée Madame PELVIN Joseph
née BENZON Rachel domiciliée
Impasse du Phare à QUIBERON
déclare sous la foi du serment.
Que Monsieur Fleur a été arrêté
le même jour que moi à Quiberon
c'est-à-dire le quatre janvier 1944.
Après avoir passé un mois
à la prison de Vannes nous
avons été déportés par le même
convoi et sommes arrivés le treize
février 1944 à Auschwitz

QUIBERON le 19 Décembre 1954

M. J. Pelvin

T. Pelvin

1953. La date



100



Prénom, nom : Antony FLEUR

Date de naissance : 02/10/1876

Année de naissance : 1876

Lieu de naissance : BESANCON

Profession : Professeur

Numéro de convoi: N°68

Date de départ du convoi: 10/02/1944

Lieu de départ du convoi: Drancy

Camp de destination : Auschwitz

Matricule d'internement: 13556

(Source: Liste originale du convoi de déportation)

Source: Mémorial de la Shoah

Prénom, Antony FLEUR
nom :

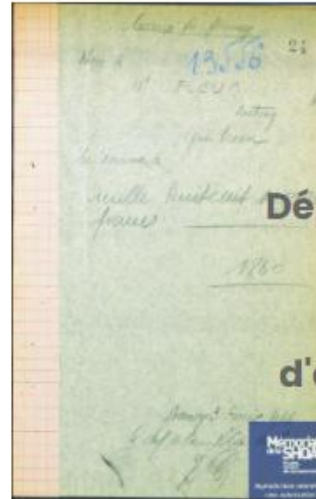
Date de 02/10/1876
naissance :

Année de 1876
naissance :

Lieu de BESANCON
naissance :

Profession Professeur
:

*(Source : Liste originale du convoi de
déportation)*



Prénom, Antony FLEUR
nom :

Ville : QUIBERON

Département 56
:

Date 03/02/1944

d'arrivée à

Drancy :

Lieu Drancy
d'internement
:

Numéro de 87
carnet de
fouille :

Numéro de 24
reçu :

*(Source : Carnets de fouilles de
Drancy)*